

RICHARD-BARTH Jeanne (veuve)

(1814 -)

Luxembourg-city

Addendum

Advertising

1853 ¹

BREVET D'IMPORTATION.
Par ARRÊTÉ Royal Grand-Ducal du 19 avril
1853, M^{me} v^e RICHARD, née JEANNETTE BARTH,
marchande de serrurerie à Luxembourg, a obtenu
un *Brevet d'importation* pour l'introduction d'un
nouveau système de CRÉMONES ou FERME-
TURES D'ESPAGNOLETTES EN FONTE POUR
PORTES ET FENÊTRES.
Cet arrêté porte la mention suivante :
« La forme et les enjolivements du dessin ne
» sont qu'accessoires à ce genre de fermeture, qui
» a l'avantage d'être en fonte et de coûter par con-
» séquent *beaucoup moins* que ceux en fer. »
Aucun autre serrurier ou marchand dans le
Grand-Duché ne peut vendre de semblables objets
sans s'exposer aux peines prononcées par la loi.

¹ *Courrier Du Grand-Duché de Luxembourg*, 22 October 1853, page 4